



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

écoles

Question écrite n° 61204

Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le plan « écoles numériques rurales » dont l'objectif est de réduire la fracture numérique pesant sur le territoire des maires ruraux. Cette initiative, qui a suscité plus de 8 000 candidatures, a été conçue pour 5 000 établissements scolaires et n'a, par conséquent, pas pu satisfaire l'ensemble des demandes auxquelles s'est greffée l'admission d'écoles privées. Il souhaite savoir si le Gouvernement projette de lancer un second plan afin de répondre aux sollicitations des maires qui n'ont pas été en mesure de participer au premier programme.

Texte de la réponse

Le plan école numérique rurale (ENR) est destiné à combler le retard français dans l'équipement numérique des écoles et en particulier les écoles rurales, par un financement conjoint État-collectivité. À travers la participation de l'État à hauteur de 10 000 EUR par école retenue, c'est une véritable politique d'équipement (tableau numérique interactif, ordinateurs portables...) qui a été mise en place, mais aussi d'achat de ressources numériques pédagogiques et de formation des enseignants à l'usage des nouvelles technologies. Une première enveloppe de 50 millions d'euros en provenance du plan de relance a pu être mobilisée lors du lancement de l'opération le 31 mars 2009. Devant le succès de l'opération dans l'ensemble des départements et compte tenu des retombées très positives pour les territoires ruraux et les collaborations mises en place à cette occasion, le ministre de l'éducation nationale a demandé au ministre chargé du plan de relance une prolongation du plan ENR pour 1 700 écoles supplémentaires. Ce redéploiement exceptionnel a été confirmé le 30 novembre 2009 et l'ensemble des partenaires académiques a reçu les crédits correspondant à sa dotation.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61204

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 2009, page 9830

Réponse publiée le : 6 avril 2010, page 3983